

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020**

Secrétaire de Séance : Hélène BAUMELLE

### **1- Amendes de Police 2020**

Le Maire indique aux membres du nouveau Conseil Municipal qu'une partie du montant des contraventions, sous forme d'amendes de police, est réservée aux communes et doit servir à financer des équipements de sécurisation.

S'agissant de la commune de Rimeize, les projets proposés sont les suivants :

- ✓ **installation d'un portique d'une hauteur de 2,50m à l'entrée de la voie communale de la Chaumette** pour interdire l'accès par le giratoire (sortie de l'autoroute A75) des véhicules de plus de 3,5 tonnes pour un montant de 10 000 € HT.
- ✓ **Achat de panneaux et de peinture au sol pour voirie** pour un montant de 1 161,63 € HT.
  - *Gilles Causse* demande s'il est possible de prévoir l'installation d'un panneau « voie sans issue » à l'intersection de la RD 806 et de la voie communale en direction du village du Monteils pour éviter aux camions de s'engager.
  - *Joël Brunet* demande si l'installation d'un panneau « Stop » au lieu-dit la « Chadenade » du Vestit est envisageable. Le Maire lui fait savoir que la commune concernée est Aumont ; une demande sera adressée à cet effet à ladite commune.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces projets.**

### **2- Voirie 2020**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que des travaux restent à réaliser sur l'enveloppe allouée par le Conseil Départemental de la Lozère et rappelle que le montant de la subvention s'élevait à 53 263 euros HT.

Les travaux restant à réaliser au titre du programme de voirie 2020 sont les suivants :

- ✓ réfection de la voie communale avec enfouissement des réseaux du pont des Estrets (chemin desservant Bigose) pour un montant de 19 931 € HT.
- ✓ accès au village du Mazel par la RD 806 avec des purges ponctuelles de chaussée pour un montant de 25 089 € HT.

Le marché sera constitué au niveau du département par Lozère Ingénierie.

**Le Conseil Municipal valide le programme de voirie 2020 à l'unanimité.**

### **3- Complément Maîtrise d'œuvre travaux Fraissinoux-Les Cayres**

Initialement, un premier devis d'un montant de 7 730 euros HT avait été signé avec le Cabinet Fagge concernant la maîtrise d'œuvre pour le raccordement au réseau d'eau communal des villages de Fraissinoux et des Cayres.

S'agissant de la maîtrise d'œuvre relative à l'enfouissement des réseaux qui n'était pas prévu, un devis complémentaire a été demandé ; il s'élève à 1 670 € HT.

**Le Conseil Municipal valide le devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer les documents correspondants.**

#### **4- Création de Postes**

Pour permettre aux personnels affectés à la commune de Rimeize de pouvoir bénéficier d'un avancement de grade, le Maire sollicite la création des postes suivants :

- ✓ un poste de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- ✓ un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Une agent(e) territoriale de la commune qui exerce, depuis plusieurs années, les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) sollicite son intégration dans ce corps.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer les trois postes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.**

#### **5- Projet d'Emploi d'un Ouvrier d'Entretien Saisonnier**

Le Maire propose le recrutement d'un employé d'entretien à temps complet du 15 juillet au 15 août 2020 en soutien à l'employé communal.

Le Conseil Municipal souhaiterait que le contrat à durée déterminée puisse être octroyé à un jeune de la commune.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de recruter une personne pour seconder l'employé municipal.**

#### **6- Vote des Taux**

Le Maire propose le maintien, encore pour cette année, des taux suivants :

- ✓ Taxe Foncière (bâti) : 7,46
- ✓ Taxe Foncière (non bâti) : 138,93

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention décide de ne pas augmenter les taux.**

#### **7- Subventions aux Associations 2020**

*Françoise Valentin*, à la demande du Maire, prend la parole et présente l'ensemble des demandes de subventions formulées, dans un premier temps, par les associations hors commune.

Les subventions proposées sont les suivantes :

- ✓ Visiteuses des Malades : 100 €
- ✓ AFM Téléthon : 50 €
- ✓ Ligue Contre le Cancer : 50 €
- ✓ Sclérose en Plaque : 50 €
- ✓ Secours Catholique : 50 €
- ✓ France Alzheimer : 50 €
- ✓ Liridona : 50 €
- ✓ FNACA : 50 €

S'agissant des associations de la commune, les dossiers habituels n'ont pas pu être envoyés en raison du contexte actuel lié au Covid-19.

Le nécessaire sera fait dès que possible auprès des dites associations afin qu'elles puissent communiquer leur bilan annuel.

Depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire, il a été impossible aux associations de la commune de mettre en œuvre toutes les activités programmées. Aussi, pour leur permettre de pouvoir continuer, la commune a souhaité leur apporter une aide sous la forme de subvention et propose les montants suivants :

- ✓ Club de Foot : 1 000 €
- ✓ Comité des Fêtes : 1 000 €
- ✓ Club de la Molède : 900 €
- ✓ Amicale de l'Ecole : 800 €
- ✓ Syndicat des Chasseurs : 700 €

Le montant global des subventions proposées pour l'ensemble des associations s'élève à 4 850 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces montants.**

### **8- Attribution Terrains Sectionaux des Cayres**

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la location des terrains sectionaux des Cayres actuellement exploités par deux personnes ne résidant pas sur la commune.

Il s'agit de Mme Muret Marion et de Mr Vigier Laurent qui partagent l'exploitation de la parcelle A 752. Mme Muret exploite 6 600 m<sup>2</sup> et M. Vigier 12 570 m<sup>2</sup>.

Joël Brunet souligne le fait que des exploitants de la Commune qui souhaiteraient utiliser ces terrains seraient prioritaires.

**Le Conseil Municipal par 14 voix pour et 1 abstention valide cette location.**

### **9- Désignation des délégués**

Les délégués désignés, à l'unanimité, par le Conseil Municipal sont les suivants :

- ✓ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :  
Joël Brunet, Jérémy Douet, Hélène Baumelle et Elodie Robert.  
Hors conseil municipal :  
Emile Valadier, William Pignol, Christiane Chanelière et Viviane Portal.
- ✓ Commission d'Appel d'Offres :  
\*Titulaires : Thomas Pignide, Serge Falcon et Jean Louis Cathalan,  
\* Suppléants : Jean Berthuit, Jacques Brunel et Françoise Valentin.
- ✓ Lozère Energie : Joël Brunet
- ✓ ERDF : Gilles Causse
- ✓ Commission Environnement et Cadre de Vie :  
Jérémy Douet, Thomas Pignide, Gisèle Crespin, Elodie Robert et Hélène Baumelle.
- ✓ Commission Animation et Communication :  
Jérémy Douet, Joël Brunet, Serge Falcon et Françoise Valentin

✓ Commission Communale des Impôts Directs

\*Titulaires : Christian Rozière, Grégory Martin, Benoît Albuissou, William Pignol,  
Véronique Nurit et Viviane Portal.

\*Suppléants : Eric Merle, Cyril Vidal, Jacques Brunel, Serge Falcon, Jean Berthuit  
et Gisèle Crespin.

La Séance est levée à 22h40

Le Maire,

Alain FARGES



La Secrétaire de Séance,

Hélène BAUMELLE